



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Convention de participation au programme Clinavenir – Maison sport-santé**

**N° 006.11.2023**

**Rapporteur :**  
**Jérôme GARCIA**

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 2 novembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 25

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

#### Absents excusés

Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231110-006112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Clinavenir est un programme de suivi personnalisé mis en œuvre par la Clinique Pasteur au profit de ses patients et financé par le CNAM dans le cadre d'une évaluation.

Ce parcours propose aux patients un suivi personnalisé qui englobe des soins médicaux et paramédicaux sur une durée de 2 ans, intégrant notamment un parcours en activité physique adaptée.

La Maison Sport Santé de Revel a été sollicitée par la Clinique Pasteur en vue de participer à cette action. En contrepartie, la Maison Sport-Santé bénéficierait du versement d'un montant forfaitaire de l'ordre de 5 € par patient et par séance versé par la CNAM.

Afin de pouvoir participer à ce dispositif, il convient de signer une convention avec la Clinique Pasteur dont un exemplaire a été transmis avec l'ordre du jour.

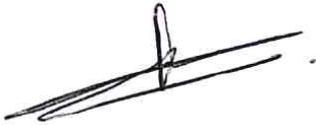
Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la participation de la commune au programme Clinavenir ainsi que la convention à intervenir,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention nécessaire à cette participation.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 10 novembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231110-006112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation